



## Visite enfants et pièces absentes

-----  
Par galentuzias

Bonjour,

je suis un grand père qui veut revoir ses petits enfants suite à des différents avec ma fille et mon gendre.

Actuellement mon avocat me dit que le conseil de ma fille lui a envoyé ses conclusions mais toujours pas les pièces inhérentes.

IL me dit ne pas pouvoir conclure à son tour sans ses pièces , ce que je comprends ! il ya eu déjà plusieurs report d'audience cela fait deux ans que cela dure, j'ai peur que le Juge finisse par annuler l'affaire.

Quel conseil me donnait vous pour faire avancer le dossier  
comment puis je exiger ces pièces car les conclusions adverses ne reposent sur rien autrement.

Par avance je vous remercie  
galentuzias

-----  
Par kang74

Bonjour

La procédure initiée est une procédure longue et couteuse à la base,avec des mises en état et avec des possibilités de report, accordés ou pas par un juge .

Enfin la partie adverse envoie les pièces qu'elle veut, quand elle le veut : votre conseil relèvera leur absence ou leur envoi au dernier moment ( stratégie classique pour que vous demandiez un report : ne pas tomber dans le panneau), le juge statuera .

Gagnez du temps est très classique dans ce genre d'affaire, et favorable aux parents

Vous ne pouvez rien exiger , ne demandez pas de report ... et patientez

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a en effet pas grand-chose à faire à part vous abstenir de demander un report. Le juge ne peut pas "annuler" l'affaire, mais cela peut encore traîner.

C'est le gros problème pour un grand-parent de demander un droit de visite en justice : les parents ont tout intérêt à faire traîner. De toute façon cette procédure n'aura au final d'intérêt que si vos petits-enfants sont désireux de vous voir.

Sinon vous aurez un droit de visite qui sera exercé sous contrainte, et plus l'enfant vieillira plus il sera à même d'exprimer son opposition.